

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOSROUMOIS
Le Jeudi 2 Juillet 2020 à 19 h 30 dans la salle des fêtes Jean Caillé

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe VANHEULE, maire. Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2020.

***Etaient présents :** VANHEULE Philippe – ONO DIT BIOT Michaël – MARINIER Nelly – TAMION Franck – QUESNEY Danièle – RAPHANEL Berthé – GRANDJEAN Ghislaine – ROSAY Daniel – VERDURE Maryannick – GOMBART Michel – CHAGNAUD Francis – LINOT Jocelyne – PALFROY Nadine – DAVID Christian – LEICHER Jean-Louis – POULIQUEN Katia – ANTIOME Christophe – MAËS Ludovic – BACHELIER Sophie – COCHOIS Bénédicte – GRISEL Richard – CLÉMENCE Stéphanie – LEFRILEUX Mélanie – FAUCON Sébastien – MOPTY Pauline – BOONE Thomas, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres en exercice.

***Absents représentés :** *Nathalie HARS donne pouvoir à Katia POULIQUEN, Angélique JOBBIN donne pouvoir à Pauline MOPTY*

***Absents non représentés :** *Alain MARIE*

***Nomination du secrétaire de séance :** *Mme Jocelyne LINOT*

Considérant les conditions sanitaires actuelles et que le strict respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale n'est pas possible dans la mairie, le conseil municipal est délocalisé temporairement dans la salle des fêtes Jean Caillé,

Considérant les circonstances sanitaires exceptionnelles, le conseil municipal se tient en présence d'un public limité à 10 personnes,

Approbation du procès-verbal de la séance du 23/06/2020 :

Observations : Néant

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé par 25 voix pour et 1 abstention.

M. le Maire présente l'ordre du jour :

Fonction Publique :

1. Création d'un poste d'attaché principal
2. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
3. Création d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe
4. Création d'un poste d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles
5. Mise à jour du tableau des effectifs

Finances Publiques :

6. Exonération de loyers des locaux commerciaux communaux pour 2 mois
7. Approbation du compte de gestion 2019 du Trésor Public
8. Approbation du compte administratif 2019
9. Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019
10. Fixation des taux d'imposition 2020
11. Budget 2020
12. Autorisation au Maire de signer la convention de remboursement pour les commandes de masques dans le cadre du Covid-19

Observation de M. David au sujet de l'absence de dossier papier pour le conseil municipal. Aujourd'hui, la règle consiste en l'envoi dématérialisé des convocations. On n'imprime plus tous les dossiers. M. le Maire ajoute qu'un projet d'équipement des conseillers municipaux en tablettes est à l'étude.

M. Tamion suggère d'ajouter un support visuel collectif pour la projection murale des documents.

N° 29/2020 CRÉATION D'UN POSTE D'ATTACHÉ PRINCIPAL

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la réorganisation des missions au sein de la mairie et l'accroissement des fonctions demandées à l'attaché,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie A en date du 25 juin 2020,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De créer, à compter du 1^{er} août 2020, un emploi permanent à temps complet d'attaché principal.

De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 30/2020 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,
Considérant la réorganisation du travail au sein des agents administratifs de la mairie et l'accroissement des missions de contrôle demandées à l'agent comptable,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date du 25 juin 2020,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De créer, à compter du 1^{er} août 2020, un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

**N° 31/2020 CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DU
PATRIMOINE DE 1^{ère} CLASSE**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les
emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il
appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services,
Considérant l'évolution des missions et des modalités d'accueil à la bibliothèque municipale et
l'adaptation du service aux nouvelles technologies,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date
du 25 juin 2020,
M. David demande s'il s'agit toujours d'agents déjà en place. M. le Maire répond qu'il n'y a
pas de personnel supplémentaire. Ce sont tous des avancements de grade.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De créer, à compter du 1^{er} août 2020, un emploi permanent à temps complet d'adjoint
territorial du patrimoine de 1^{ère} classe.
De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

**N° 32/2020 CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1^{ère}
CLASSE DES ÉCOLES MATERNELLES**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
Fonction Publique Territoriale,
Vu le tableau des effectifs,
Considérant que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les
emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il
appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au
fonctionnement des services,
Considérant le passage à 6 classes de l'école maternelle et l'augmentation des effectifs,
Considérant les besoins d'encadrement en termes d'agents spécialisés,
Considérant l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C en date
du 25 juin 2020,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

De créer, à compter du 1^{er} août 2020, un emploi permanent à temps non complet (29.62/35^{ème})
d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.
De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 33/2020 MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Considérant le tableau des emplois modifié par le Conseil municipal en date du 12 février 2020,

Considérant les créations de poste faites par le conseil municipal en date du 2 juillet 2020,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'adopter le tableau des emplois ainsi modifié à compter du 01/08/2020 :

Grade	Cat	Statut	Temps travail	Créé	Pourvu	Observations Date création poste
Filière Administrative						
Attaché Principal	A	T	TC	1	1	01/08/2020
Attaché Territorial	A	T	TC	1	0	
Adjoint Administratif Territorial Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	TC	2	2	01/08/2020
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	2	1	
Filière Technique						
Agent de Maîtrise Principal	C	T	TC	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	T	TC	1	1	
Agent de Maîtrise	C	T	TC	1	1	01/04/2017
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	TC	1	0	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	01/04/2019
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	TC	1	1	TC le 01/03/2019
Adjoint Technique Territorial	C	S	TC	1	1	01/09/2019
Adjoint Technique Territorial	C	T	31/35	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	30/35	1	1	
Adjoint Technique Territorial	C	T	29.62/35	1	1	01/01/2018
Adjoint Technique Territorial	C	S	5/35	1	1	01/01/2018
Filière Médico-Sociale						
A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	29.62/35	2	2	01/04/2017 01/08/2020
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	1	01/09/2017
A.T.S.E.M. Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	29.62/35	1	0	
Filière Animation						
Adjoint Territorial d'Animation	C	T	29.62/35	1	1	
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	26/04/2011
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	26/04/2011
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	26/04/2011
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	26/04/2011
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	26/04/2011
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	23/06/2016
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	23/06/2016
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	01/04/2017
Adjoint Territorial d'Animation	C	NT	6.27/35	1	1	01/04/2017
Filière Culturelle						
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	C	T	TC	1	1	01/08/2020
Adjoint Territorial du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} classe	C	T	TC	1	0	01/01/2013
Filière Police						
Gardien de Police	C	T	TC	1	0	

M. David s'interroge sur le poste de police municipale. Est-ce un poste que l'on cherche à pourvoir ? M. le Maire répond qu'il n'y a pas de recherche dans ce domaine.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 34/2020 EXONÉRATION DE LOYERS DES LOCAUX COMMERCIAUX COMMUNAUX POUR AVRIL ET MAI 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19 et aux mesures de confinement, il est proposé au conseil municipal d'exonérer de manière définitive, pour les mois d'avril et mai 2020, les loyers des locaux commerciaux appartenant à la commune de Bosroumois.

Cette mesure économique vise à soutenir les commerçants et associations qui louent des locaux à la commune de Bosroumois par une exonération de loyers sur une période de 2 mois correspondant à la fermeture imposée de leurs établissements.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'approuver la mesure d'exonération de 2 mois de loyer sur les locaux commerciaux appartenant à la commune et dont les locataires ont dû cesser leur activité pendant le confinement.

D'autoriser M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 35/2020 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU TRÉSOR PUBLIC

Il est donné lecture du compte de gestion par chapitre.

En fonctionnement :

- Le montant des dépenses réalisées en 2019 : 2 457 857.41 €
- Le montant des recettes réalisées en 2019 : 3 160 919.57 €

En investissement :

- Les dépenses s'élèvent à un montant de 1 483 245.42 €
- Les recettes s'élèvent à un montant de 1 329 804.97 €

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2019

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 551 556.13	3 954 526.45	7 506 082.58
titres de recettes émis (b)	1 332 794.97	3 161 455.57	4 494 250.54
réduction de titres (c)	2 990.00	536.00	3 526.00
recettes nettes (d=b-c)	1 329 804.97	3 160 919.57	4 490 724.54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 551 556.13	3 954 526.45	7 506 082.58
Mandats émis (f)	1 488 944.15	2 459 907.48	3 948 851.63
Annulations de mandats (g)	5 698.73	2 050.07	7 748.80
Dépenses nettes (h=f-g)	1 483 245.42	2 457 857.41	3 941 102.83
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)		703 062.16	549 621.71
Déficit (h-d)	153 440.45		

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal de la commune de Bosroumois.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 36/2020 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

M. le Maire cède la présidence de la séance au doyen des conseillers municipaux, qui lui donne la parole pour procéder à la présentation du compte administratif.

En fonctionnement :

- Le montant des dépenses réalisées en 2019 : 2 457 857.41 €
- Le montant des recettes réalisées en 2019 : 3 160 919.57 €

En investissement :

- Les dépenses s'élèvent à un montant de 1 483 245.42 €
- Les recettes s'élèvent à un montant de 1 329 804.97 €

RESULTAT BUDGETAIRE DE L'EXERCICE 2019

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 551 556.13	3 954 526.45	7 506 082.58
titres de recettes émis (b)	1 332 794.97	3 161 455.57	4 494 250.54
réduction de titres (c)	2 990.00	536.00	3 526.00
recettes nettes (d=b-c)	1 329 804.97	3 160 919.57	4 490 724.54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 551 556.13	3 954 526.45	7 506 082.58
Mandats émis (f)	1 488 944.15	2 459 907.48	3 948 851.63
Annulations de mandats (g)	5 698.73	2 050.07	7 748.80
Dépenses nettes (h=f-g)	1 483 245.42	2 457 857.41	3 941 102.83
RESULTATS DE L'EXERCICE			
Excédent (d-h)		703 062.16	549 621.71
Déficit (h-d)	153 440.45		

M. le Maire ayant quitté la salle,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'approuver le compte administratif 2019 du budget principal de la commune de Bosroumois.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	27
Membres présents : 25	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 27	Abstention	00		

A l'occasion de l'approbation du compte administratif 2019, M. le Maire remercie l'ensemble de ses collègues élus pour leur confiance. Il remercie également Stéphanie Barreau, Directrice Générale des Services, pour ses compétences professionnelles et ses qualités relationnelles.

**N° 37/2020 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2019**

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2018	Virement à la SI 2019	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser 2019	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Invest.	-296 926.40 €		-153 440.45 €	D : 1 117 371.04 € R : 983 642.60 €	-133 728.44 €	-584 095.29 €
Fonct.	1 463 514.97 €	500 000.00 €	703 062.16 €			1 666 577.13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE au 31/12/2019	1 666 577.13 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (compte 1068)	666 577.13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 000 000.00 €
Total affecté (compte 1068)	666 577.13 €

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 38/2020 FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

M. le Maire propose au Conseil municipal de voter les impôts locaux de 2020 sur la base des taux suivants :

	Taux 2019 Taux moyens	Taux 2020 (soumis au vote) Taux moyens
Taxe d'habitation	11.96 %	11.96 %
Foncier bâti	26.76 %	26.76 %
Foncier non bâti	64.38 %	64.38 %

Il précise que sur la base de ces taux (constants, le coefficient de variation proportionnel étant égal à 1.000000), le produit fiscal attendu est de 740 184.

Il rappelle que le lissage des taux approuvé par les communes historiques sera effectué par les services fiscaux sur la base des taux votés ci-dessus.

	Taux 2019 sur Bosc-Roger-en-Roumois	Taux 2020 sur Bosc-Roger-en-Roumois	Taux 2019 sur Bosnormand	Taux 2020 sur Bosnormand
Taxe d'habitation	12.14 %	12.13 %	10.24 %	10.41 %
Foncier bâti	27.30 %	27.24 %	21.01 %	21.58 %
Foncier non bâti	67.37 %	67.07 %	55.68 %	56.55 %

Taxes	Taux 2020	Bases d'imposition	Produit correspondant
-------	-----------	--------------------	-----------------------

		prévisionnelles 2020	
D'habitation	11.96 %	3 586 000	428 886
Foncière (bâti)	26.76 %	2 498 000	668 465
Foncière (non bâti)	64.38 %	111 400	71 719
TOTAL			740 184*

*Le produit de la taxe d'habitation perçu par la commune n'est pas compris.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'adopter les taux d'imposition ci-dessus présentés.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

N° 39/2020 BUDGET 2020

Il est donné lecture du projet de Budget 2020 au niveau du chapitre.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	3 712 885.00	2 712 885.00
		002 résultat reporté 1 000 000.00
Total de la section de fonctionnement	3 712 885.00	3 712 885.00
INVESTISSEMENT	1 561 262.11	2 145 357.40
	Restes à réaliser 2019 1 117 371.04	Restes à réaliser 2019 983 642.60
	001 déficit reporté 450 366.85	
Total de la section d'investissement	3 129 000.00	3 129 000.00

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'adopter le budget 2020 tel que présenté et récapitulé ci-dessus.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

**N° 40/2020 AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE
REMBOURSEMENT POUR LES COMMANDES DE MASQUES DANS LE CADRE
DU COVID-19**

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, notamment afin de répondre aux mesures sanitaires nécessaires à mettre en place dans le cadre du déconfinement, une commande groupée de masques a été organisée entre la Communauté de communes Roumois Seine et les communes souhaitant y participer.

Une convention est nécessaire pour définir les conditions de remboursement des commandes de masques par la Communauté de communes Roumois Seine, en qualité de coordonnateur du groupement de commande.

La participation financière de la commune de Bosroumois est calculée par rapport au nombre de masques commandés, sur la base du tarif facturé par le tiers, déduction faite de la subvention de l'Etat.

Ainsi la participation facturée à la commune pour cette commande sera de :

Produit	Quantité	PU TTC	Total TTC	Subvention Etat	Coût résiduel
Masques textile	5000	5.17 €	25 847.50 €	5 000 €	20 847.50 €
Total					20 847.50 €

M. Antiome ajoute que la qualité des masques fournis par la Communauté de communes ne justifie pas ce prix élevé. M. le Maire précise qu'il a fallu commander en urgence de grande quantité et réduire au maximum les délais de livraison. Les masques fournis par le Département seront distribués la semaine prochaine. M. le Maire tient à remercier Mme Jocelyne Linot pour avoir coordonné toute l'opération de confection des masques et les 43 couturières bénévoles qui y ont participé. 2 masques par élève de CM2 ont été remis lors de la distribution des prix. Les enfants étaient ravis de pouvoir choisir parmi les nombreuses couleurs pétillantes.

Ces explications entendues et après délibération,
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'autoriser M. le Maire à signer la convention de remboursement pour les commandes de masques dans le cadre du COVID-19.

Membres en exercice : 29	NUL	00	POUR	28
Membres présents : 26	BLANC	00	CONTRE	00
Membres votants : 28	Abstention	00		

INFORMATIONS

Elections sénatoriales. Les conseillers préparent la liste des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Une séance extraordinaire du conseil municipal aura lieu le vendredi 10 juillet à 19h pour désigner ces délégués.

La séance est levée à 21 heures.

Le Secrétaire de séance,

Jocelyne LINOT



Le Maire,



Philippe VANHEULE

Les adjoints et conseillers municipaux :